

Pour copie conforme
le président



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A
L 'ASSOCIE UNIQUE ET DECISION ADOPTEE LE 30 JUIN 2025

1°) **Proposition d'affectation** (Bénéfice de 3.135.794 Euros)

- * origine :
- Résultat de l'exercice3.135.794 Euros
- * affectation :
- Au compte Autres Réserves3.135.794 Euros

2°) **Décision adoptée**

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la somme de 3.135.794 Euros, montant du bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, de la manière suivante :

– Au compte Autres Réserves3.135.794 Euros

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique décide de ventiler le montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices dans le tableau ci-dessous :

	Dividendes nets	Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
31.12.2021	300.000 €	300.000 €	/
31.12.2022	90.000 €	90.000 €	/
31.12.2023	/	/	/

FCDR

S.A.S. AU CAPITAL DE 50.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 66000 PERPIGNAN

20 RUE DES FRERES VOISIN

790 131 247 RCS PERPIGNAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

- COMPTES ANNUELS
- DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 30 JUIN 2025

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ECDR</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>20 RUE DES FRERES VOISIN 66000 PERPIGNAN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>79013124700021</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES * IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	41 989
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	18 440
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	4 943 000
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	41 989
ALIF CIRCULANT STOCKS CRÉANCES LIQUIDES	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	59 520
	Autres créances (3)	BZ	CA	397 067
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	300 000
Disponibilités	CF	CG	8 986	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK	765 574
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
Ecart de conversion actif* (VI)		CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	41 989
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*		Stocks : Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS FCDR		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)			DA	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	24 518	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	9 629	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	1 479 842	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	3 135 794	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	4 699 782	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 017 882	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	16 916	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	13 914	
	Dettes fiscales et sociales			DY	13 332	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 062 045		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 761 827		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 055 504	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FCDR

Néant ☐ *

Designation de l'élément			Exercice N				Total		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	55 822	FH		FI	55 822	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	55 822	FK		FL	55 822	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	38 120	
	Autres Produits (1) (11)						FQ	11	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	93 953	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
Variation de stocks (marchandises) *						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	197 962		
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	13 705		
Salaires et traitements *						FY	25 911		
Charges sociales (10)						FZ	11 585		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	14 139	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Autres charges (12)						GE	301		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	263 603		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-169 650		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	37 700	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	4 230	
	Total des produits financiers (V)						GP	41 930	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	398	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	398	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	41 532		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-128 118		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS FCDR		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	77 626	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	4 028 416	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	4 106 042	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	7 545	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	755 486	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	763 031	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	3 343 012	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	79 100	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 241 925	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 106 131	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	3 135 794	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	{	produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *		HP	
	- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	10 300
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D du CGI)			RD	
	(9)	Dont transfert de charges			A1	3 120
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatifs A6	Obligatoires A9		
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	CARTE X9332 WEB AMENDE.GOUV 35 CARTE X9332 WEB AMENDE.GOUV 35			135		
	CARTE X9332 WEB AMENDE.GOUV 35 CARTE X9332 WEB AMENDE.GOUV 35			45		
	CARTE X9332 WEB AMENDE.GOUV 35 CARTE X9332 WEB AMENDE.GOUV 35			45		
	CHEQUE NO 2185763 DON ASSOCIATION AU BONHEUR DE			1 500		
	FIN DU PROCES GILLOT SOLDE CPTES FIN PROCES			5 820		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SAS FCDR										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations gales, agencets*, aménagts des constructions	[Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		8 339	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		70 450	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		6 773	LC		LD	3 241	
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	85 562	LO		LP	3 241	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T			
	Autres participations				8U		1 047 800	8V		8W	17 640		
	Autres titres immobilisés				1P			1R		1S	4 943 000		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T			1U		1V			
	TOTAL IV				LQ		1 047 800	LR		LS	4 960 640		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 133 362	ØH		ØJ	4 963 881		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virements de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions						IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU			MM		MN	8 339	
		Matériel de transport				IV			MP	12 000	MQ	58 450	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS		MT	10 014	
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY		NG	12 000	NH	76 803	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU		M7			
	Autres participations				IØ			ØX	1 047 000	ØY	18 440		
	Autres titres immobilisés				II			2B		2C	4 943 000		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E		2F			
	TOTAL IV				I3			NJ	1 047 000	NK	4 961 440		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	1 059 000	ØL	5 038 243		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS FCDR						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2024						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS FCDR										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	873	QE	834	QF		QG	1 707		
	Matériel de transport	QH	33 285	QI	12 242	QJ	7 364	QK	38 163		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 057	QM	1 062	QN		QO	2 119		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	35 215	QV	14 139	QW	7 364	QX	41 989		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	35 215	ØP	14 139	ØQ	7 364	ØR	41 989		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP-NQ-NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise		SAS FCDR		Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	35 000	5X	35 000	
	TOTAL II	5Z	35 000	TV	35 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	35 000	UB	35 000	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF	35 000	
			UG	UH		
			UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE *

DGFIP N° 2057 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise :
SAS FCDR
Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA						
		Autres créances clients	UX	59 520	59 520				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI						
		Personnel et comptes rattachés	UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	900	900				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 721	14 721				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	602	602				
		Divers	VP						
		Groupe et associés (2)	VC	379 895			379 895		
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	950	950				
		Charges constatées d'avance	VS						
	TOTAUX			VT	456 587	VU	76 693	VV	379 895
RENVUIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE						
			VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligatoires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligatoires (1)	7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 000 000	1 000 000							
	à plus d'1 an à l'origine	VH	17 882	11 342		6 540					
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	13 914	13 914						
		Personnel et comptes rattachés	8C								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	801	801						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 213	12 213							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	318	318							
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	16 916	16 916						
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K								
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	1 062 045	VZ	1 055 504	6 540				
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 000 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	11 039	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTIA

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058 - A 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FCDR		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2024	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	3 135 794
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)						WE	8 710
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)						WF	2 293
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						WG	
	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)						WB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WE	225
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)						WF	
	Amendes et pénalités						WG	
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *						WE	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						WB		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						WE	85 280	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		
L7								
Régimes particuliers / impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						I7	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						I7	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillelet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3c et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		
						SW		
						M8		
						392 425		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS								
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						
		- imposées au taux de 0 %						
		- imposées au taux de 19 %						
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
		- imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire Produit net des actions et parts d'intérêts : des produits nets de participation							
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *							
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*							
	Contenu du bénéfice et exonérations	France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art.44 sexies A)	L5
				S.I.L.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructura- tion de la défense (44 terdecies)	PA
				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quidécies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
	Dédutions diverses à détailler sur feuillelet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
						TOTAL II		
III. RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI	358 119	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	358 119	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

FCDR

Société par Actions simplifiée au capital de 50.000 Euros
Siège social : 66000 PERPIGNAN -20 Rue des Frères Voisin
790 131 247 RCS Perpignan

*Par copie conforme
le président*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025****RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE PRESIDENT POUR L'EXERCICE 2024**

Monsieur Rémi GENIS, Associé Unique et Président de la Société FCDR, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

I - COMPTE DE RESULTAT ET BILAN

Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice dans la présentation ou les méthodes d'évaluation de ces comptes.

- Le chiffre d'affaires composé uniquement des prestations de services
s'est élevé à 55.822 Euros
contre 283.231 Euros au titre de l'exercice précédent
 - Les charges d'exploitation se sont élevées à 263.603 Euros
et sont constituées principalement de charges externes pour 197.962 Euros
et de rémunération et charges sociales pour 37.496 Euros
 - La dotation aux amortissements s'établit à 14.139 Euros
 - L'exercice se solde donc par un résultat d'exploitation de -169.650 Euros
Contre + 98.563 Euros au 31/12/2023
 - Après résultat financier s'établissant à 41.532 Euros
 - Après résultat exceptionnel s'établissant à 3.343.011 Euros
 - Et Impôt Société pour 85.280 Euros
En raison de l'intégration fiscale
- L'exercice se solde par un bénéfice de + 3.135.794 Euros
Contre un bénéfice de 875.108 Euros au 31/12/2023

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 11.003 Euros non déductible du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 dudit code.

A l'actif la valeur nette des immobilisations s'établit à 4.996.253 Euros composée des titres de participations détenus dans ses filiales à hauteur de 18.440 Euros et au contrat de capitalisation à hauteur de 4.946.000 Euros.

Le poste autres créances est arrêté à 397.067 Euros.

Les disponibilités s'élèvent à 8.986 Euros.

Les autres comptes de l'actif n'appellent aucune remarque particulière.

Le total du bilan s'établit à 5.761.827 Euros contre 2.387.029 Euros au 31 Décembre 2023.

Au passif, le montant des capitaux propres passent de + 1.563.988 Euros à + 4.699.782 Euros pour un capital social de 50.000 Euros.

Les dettes (1.062.045 Euros) sont constituées essentiellement :

- pour 1.017.882 € d'emprunts bancaires,
- pour 13.914 € de dettes fournisseurs (dont 3.336 € de factures non parvenues),
- pour 13.332 € de dettes fiscales et sociales.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation suivante du résultat de l'exercice écoulé :

- Au compte Autres Réserves 3.135.794 Euros

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique décide de ventiler le montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices dans le tableau ci-dessous :

	Dividendes nets	Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
31.12.2021	300.000 €	300.000 €	/
31.12.2022	90.000 €	90.000 €	/
31.12.2023	/	/	/

III - PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2024

*** RG TORREMILA**

Société Civile Immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social : 66000 PERPIGNAN – 20 RUE des Frères Voisin

810 853 259 R.C.S. Perpignan

Participation : 5 %

*** 2 RG**

Société Civile Immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social : 66000 PERPIGNAN – 20 RUE des Frères Voisin
810 902 536 R.C.S. Perpignan
Participation : 80 %

IV - ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

V- PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES (Autorité de la Concurrence)

Conformément aux dispositions de l'article L 464-2,1 alinéa 5 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles au 31 Décembre 2024, date de clôture de l'exercice écoulé :

N E A N T

VI - ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au 31 Décembre 2024 date de clôture de l'exercice écoulé, dans les cas prévus par lesdites dispositions :

N E A N T

VII - DELEGATIONS CONSENTIES AU PRESIDENT POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-5 et R 225-116 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état des délégations consenties au Président au 31 Décembre 2024 date de clôture de l'exercice écoulé :

N E A N T

VIII - COMMENTAIRE D'ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS

Aucun fait marquant n'est à souligner.

IX- SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Aucun fait marquant n'est à souligner.

X- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aux termes d'un acte de cessions d'actions signé par voie électronique les 3 et 4 Janvier 2024, notre Société a cédé SIX MILLE CINQ CENTS ACTIONS (6.500) actions représentant 100 % du capital et des droits de vote de la Société PUBLISSUD au profit de la Société GIROD MEDIAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.607.844,62 Euros, dont le siège social est situé à 93 Route Blanche - 39400 MORBIER, immatriculée sous le numéro 377 704 580 R.C.S. Lons Le Saunier, représentée par Monsieur Philippe GIROD agissant en qualité de Président de la Société SAS AXIMEL, elle-même Président de la Société.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Perpignan du 2 octobre 2024, enregistré au SPFE Perpignan 1-Enregistrement le 18 octobre 2024, Dossier n°53479, réf. 2024A2894, la Société FCDR a fait acquisition de 5 parts sociales appartenant à Monsieur Rémi GENIS, Roland GENIS et Sylvie GENIS, dans la Société RG TORREMILA, Société Civile Immobilière au capital de 1.000 Euros, ayant son siège social à 66000 PERPIGNAN – 20, rue des Frères Voisin, immatriculée sous le numéro 810 853 259 RCS Perpignan.

--ooOoo--

Enfin, nous vous demandons d'approuver les conventions relevant des dispositions des articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les décisions qui vous sont soumises.

Le Président,